

23.—Service électrique des régions rurales exploité par l'Hydro-Ontario, années terminées le 31 octobre 1947-1949 et le 31 décembre 1950-1951

Détail	1947	1948	1949	1950 ¹	1951
Régions rurales..... nombre	92	97	96	103	103
Townships desservis..... "	473	497	540	624	669
Usagers.....	196,506	230,760	262,859	292,811	318,606
Lignes de distribution primaire..... milles	24,374	29,532	33,127	34,793	38,198
Énergie fournie (maximum)..... kW	145,854	169,439	202,073	234,752	271,354
Recettes provenant des usagers..... \$	8,451,058	9,762,049	11,370,166	18,908,343	20,163,439
Dépenses totales..... \$	8,360,570	9,763,736	13,346,962	19,117,406	20,475,980
Surplus net..... \$	90,488	-1,687	-1,976,796	-209,063	-312,542
Immobilisations..... \$	55,126,269	67,596,984	89,331,733	106,843,231	127,227,145
Subventions provinciales..... \$	27,192,870	33,880,778	44,086,329	52,948,561	63,015,166

¹ Comme l'Hydro a fait coïncider à partir de 1950 son année financière avec l'année civile, les chiffres de 1950 portent sur les 14 mois terminés le 31 décembre 1950.

Manitoba.—La Commission de l'énergie du Manitoba a été constituée en 1919 aux fins de distribuer de l'énergie électrique, en gros et en détail, dans toute la province sauf la région métropolitaine de Winnipeg. La Commission fonctionne en vertu de la loi sur la Commission de l'énergie du Manitoba (S.R.M. 1940, chap. 166) et de ses modifications.

La Commission achète son énergie de la *Winnipeg Electric Company* à différents endroits, surtout à Winnipeg et dans les environs, aux termes de l'accord relatif aux chutes Seven-Sisters conclu en 1928 entre la province et la société. La Commission a graduellement acquis, dans le territoire de son activité, presque toutes les usines génératrices municipales ou privées et a couvert la province d'un réseau de lignes de transmission. Toute l'énergie qu'elle distribue est maintenant produite par des usines hydro-électriques.

La Commission dessert 419 centres urbains, réalisant ainsi presque complètement le programme commencé en 1930 en vue de fournir l'électricité à un tarif uniforme à tous les centres urbains de 20,000 habitants ou plus. En 1942, le gouvernement provincial a chargé la Commission d'enquête sur l'électrification du Manitoba d'étudier la possibilité d'électrifier les campagnes. La Commission en vint à la conclusion que, grâce au réseau de lignes de transmission de la Commission de l'énergie du Manitoba comme source d'électricité et à la construction de lignes rurales de conception économique, il était possible de faire bénéficier de l'hydro-électricité plus de 90 p. 100 des fermes de la province, pourvu que les cultivateurs consentissent à participer à l'établissement et au fonctionnement du programme. Un programme d'essai lancé en 1945 fut couronné de succès et, dès lors, la Commission a réalisé chaque année un programme d'électrification rurale. La rareté des matériaux a restreint l'ampleur des programmes annuels jusqu'en 1948 alors que l'objectif de 5,000 fermes par année a été atteint. Le programme s'est depuis étendu de région en région et la Commission dessert maintenant 27,000 fermes et se propose d'électrifier de nouvelles régions.

Saskatchewan.—La Société de l'énergie de la Saskatchewan, constituée le 1^{er} février 1949 et fonctionnant en vertu de la loi modifiée de 1950 sur la Société de l'énergie (Statuts de la Saskatchewan de 1950, chap. 10), a remplacé la Commission de l'énergie de la Saskatchewan, qui a fonctionné du 11 février 1929 au 31 janvier 1949. De 1929 à 1949, la Commission a acquis des usines génératrices et construit